

220C0396 FR0000073041-FS0104

29 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 janvier 2020, la société anonyme La Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 janvier 2020, le seuil de 5% du capital de la société PIERRE ET VACANCES et détenir pour le compte desdits fonds, 471 983 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 3,42% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 805 232 actions représentant 13 811 125 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.